

(N<sup>o</sup> 75.)

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1888-1889.

---

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de  
la Guerre pour l'exercice 1889.**

(Voir les n<sup>os</sup> 100, IX, session de 1887-1888, 4, IX, 133 et 171, session de  
1888-1889, de la Chambre des Représentants.)

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de quarante-six millions huit cent trente-quatre mille cent trente-deux francs (46,834,732 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant de bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 11 juin 1889.

*Les Secrétaires,*  
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
T. DE LANTSHEERE.

## Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre. . . . .	16,000 »	492,000 »
4	Matériel . . . . .	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire . . . . .	190,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	887,500 »	
7	— — des provinces et des places . . . . .	227,510 »	1,372,510 »
8	— du service de l'intendance . . . . .	257,700 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	308,400 »	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	754,100 »	1,262,500 »
11	Service pharmaceutique . . . . .	200,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	14,848,250 »	
13	— — de la cavalerie . . . . .	5,908,800 »	
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,755,838 »	26,586,968 »
15	— — du génie . . . . .	1,420,700 »	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	675,400 »	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			
<b>CHAPITRE V.</b>			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'Ecole militaire et de l'Ecole de guerre . . . . .	252,100 »	
18	Dépenses d'administration. . . . .	53,650 »	285,750 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE VI.</b>			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements. . . . .	66,375 »	1,368,825 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,302,450 »	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	1,550,000 »	1,550,000 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande . . . . .	7,030,300 »	13,565,294 »
23	Fourrages en nature . . . . .	4,262,594 »	
24	Casernement des hommes. . . . .	769,450 »	
25	Renouvellement de la buffleteric et du harnachement. . . . .	105,000 »	
26	Frais de route et de séjour . . . . .	130,000 »	
27	Transports généraux . . . . .	100,000 »	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	170,000 »	
29	Remonte. . . . .	997,950 »	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	145,000 »	165,000 »
31	Frais de représentation . . . . .	20,000 »	
<b>CHAPITRE X.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours. . . . .	162,800 »	162,800 »
<b>CHAPITRE XI.</b>			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	25,085 »	25,085 »
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. . fr.</b>		»	<b>46,834,752 »</b>